

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 26 janvier 2023

n° 005-23 C

Objet : RS - Collecte et traitement des déchets - Tarifs 2023

- date de convocation le 20 janvier 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-six janvier à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Walter Sartori
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stelian
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Sophie Bourgade à Aurélie Le Meur - de Michel Camoz à Isabelle Dunod - de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Chantal Giorda à Alexandre Gennaro - de Sabrina Haerinck à Jimmy Bâabâa - de Claire Plateaux à Martin Noblecourt - de Farid Rezzak à Christelle Favetta-Sieyes - de Christophe Richel à Philippe Gamen - de Alain Thieffenat à Martine Lambert

- conseillers excusés : 18

Stéphane Bochet - Salim Bouziane - Frédéric Bret - Pierre Brun - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Alain Gaget - Christian Gogny - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Gaëtan Pauchet - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Thierry Tournier - Cécile Trahand - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 26 janvier 2023

délibération n° 005-23 C

objet **RS - Collecte et traitement des déchets - Tarifs 2023**

Marie Bénévise, vice-présidente chargée des déchets ménagers et assimilés, rappelle que Grand Chambéry doit définir les tarifs des prestations rendues en matière de déchets, dans le respect des équilibres budgétaires. Par conséquent, il convient de se prononcer sur les tarifs pour 2023 :

- Dépôt des végétaux sur la plateforme de compostage : il est proposé de stabiliser le tarif.
- Mise à disposition de composteurs domestiques et collectifs : il est proposé de maintenir la suppression de la tarification.
- Redevance spéciale (RS) de collecte des déchets ménagers et assimilés : il est proposé de stabiliser les tarifs compte tenu du contexte économique.
- Frais de nettoyage et de collecte de points de regroupement (incivilités) : il est proposé de stabiliser les tarifs de cette tarification mise en place en 2018.
- Dépôts non autorisés en déchetterie : il est proposé de stabiliser le tarif.
- Dépôts des professionnels pour la déchetterie du Châtelard : il est proposé de stabiliser le tarif. Il est rappelé que le dépôt en déchetteries par les particuliers, dans le respect du règlement d'utilisation des déchetteries, ne donne pas lieu à tarification.
- Vente de sacs de propreté « vacances propres » : il est proposé de stabiliser le tarif.
- Facturation du coût des bacs en cas de vol ou détérioration : il est proposé d'ajuster les prix à ceux du bordereau de prix unitaires du nouveau marché d'achat de bacs roulants.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de déchets ménagers et assimilés,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les tarifs relatifs à la compétence déchets tels que présentés ci-dessus et détaillés dans le tableau ci-dessous au titre de l'année 2023 :

APPORTS DE VEGETAUX PLATEFORME DE COMPOSTAGE	Soumis à TVA	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Entreprises et institutions - Prix à la tonne	oui	40,00 € HT	40,00 € HT

COMPOSTEURS	Soumis à TVA	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Composteur individuel (fourni avec 1 bio-seau)	non	0 €	0 €
Composteur collectif avec bio-seaux	non	0 €	0 €

REDEVANCE SPECIALE	Soumis à TVA	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Prix au m ³ pour les déchets incinérables	non	30,00 €	30,00 €
Prix au m ³ pour les déchets recyclables	non	18,68 €	18,68 €

NETTOYAGE point de regroupement des conteneurs enterrés/semi-enterrés ou bacs (incivilités)	Soumis à TVA	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Intervention forfaitaire - nettoyage et collecte des dépôts sauvages sur point de regroupement de collecte (2h à 2 agents, 2h véhicule, frais de dossier)	non	200,00 €	200,00 €
Taux horaire intervention nettoyage et collecte	non	25,00 €	25,00 €
Taux horaire véhicule collecte	non	40,00 €	40,00 €
Frais de dossier	non	20,00 €	20,00 €

DEPOTS NON AUTORISES en déchetterie (incivilités)	Soumis à TVA	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Intervention forfaitaire (gestion de l'incident, frais du déclassement, frais de dossier)	non	200,00 €	200,00 €

DEPOTS DES PROFESSIONNELS EN DECHETTERIE DU CHATELARD	Soumis à TVA	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Gravats / m ³	oui	16 € HT	16 € HT
Déchets verts m ³	oui	16 € HT	16 € HT
Déchets spéciaux 5 kg	oui	16 € HT	16 € HT
Sac pour le conditionnement de fibrociment (amiante) à l'unité	oui	500 € HT	500 € HT
Cartons, Ferrailles... (gratuit)	oui	0 €	0 €

SACS VACANCES PROPRES	Soumis à TVA	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Sacs "vacances propres" 110 L à l'unité	non	0,24 €	0,24 €

DEGRADATION DE BACS	Soumis à TVA	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Dans le nouveau règlement de collecte, a été introduite la possibilité de facturation du coût du bac en cas de vol ou de détérioration. La grille tarifaire ci-contre est sur la base des tarifs du marché de fourniture de bacs. Elle s'appliquera en cas d'auteur identifié.	non	bac 120 L : 24 €	bac 120 L : 51 €
	non	bac 240 L : 33 €	bac 240 L : 62 €
	non	bac 340 L : 45 €	bac 340 L : 77 €
	non	bac 660 L : 110 €	bac 660 L : 176 €
	non	bac 750 L : 115 €	bac 750 L : 183 €

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les documents à intervenir le cas échéant et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **005-23 C**

Objet de l'acte : RS - Collecte et traitement des déchets - Tarifs 2023

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 2 - Fiscalité 4 - Ordures ménagères (taxes et redevances)

Date de l'acte : 31 janvier 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230131-lmc1H28825H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28825H1

Date de transmission en Préfecture : 31 janvier 2023

Date de réception en Préfecture : 31 janvier 2023

Publication sur le site internet: mercredi 01 février 2023